



Envoyé en préfecture le 22/01/2025
Reçu en préfecture le 22/01/2025
Publié le
ID : 001-210101739-20250121-2025_013_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Mission de maîtrise d'œuvre pour la création de l'aire de jeux des Contamines / ATELIER MV / Attribution (1.1)**
Service : *Pôle opérationnel (NH-SM)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les prestations de maîtrise d'œuvre d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget communal,

VU l'avis favorable de la Commission Espaces publics, Environnement et Travaux réunie le 15 janvier 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la création de l'aire de jeux des Contamines,

CONSIDÉRANT qu'une demande de devis a été envoyée à l'entreprise ATELIER MV,

CONSIDÉRANT que l'analyse de l'offre a été réalisée par les services techniques, que les services techniques proposent de retenir l'offre de l'entreprise ATELIER MV, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 9 000 € HT,

DÉCIDE

✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise ATELIER MV, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 9 000 € HT, concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la création de l'aire de jeux des Contamines,

✚ **DE SIGNER** le dit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 21 janvier 2025.

Le Maire,
Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 22 janvier 2025 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 22 janvier 2025.

